Cac
FRC
8440

DISCOURS

SUR LA NATURE ET LES PROGRÈS

DE L'ESPRIT PUBLIC,

Prononcé dans les Séances publiques des Amis de la Constitution a Rouen, les 31 Juillet & 4 Août 1791, par un de ses Membres.

QU'EST-CE que l'esprit public ? Comment se forme-t-il ? Quelle est son influence sur les

mœurs? Telles ſont, Meſſieurs, les queſtions dont j'ai à vous entretenir. Le temps & le lieu où j'entreprends cette diſcuſſion, me font eſpérer que vous l'écouterez favorablement. Ce ſont vos Sociétés qui ont le plus contribué à répandre l'eſprit public, & nous ſommes dans des circonſtances où nous avons beſoin plus que jamais de ce génie tutélaire de la Liberté & de la Conſtitution des Empires.

Premierement, qu'eſt-ce que l'eſprit public? Pour vous en donner une juſte idée, je dois conſidérer le Citoyen ſous les deux rapports qui conſtituent eſſentiellement ſon exiſtence politique; d'abord, comme Membre du Souverain ou de la Nation faiſant les Loix, & enſuite comme Membre de l'Etat ou de cette même Nation, ſoumiſe aux Loix qu'elle s'eſt faites & qu'elle veut exécuter. C'eſt toujours ſous l'un ou l'autre de ces rapports, qu'il faut conſidérer le Citoyen, quand on parle de l'eſprit public. Augmenter la ſouveraineté de la Nation en participant de tout ſon pouvoir à la formation de la Loi; augmenter la force de l'Etat, en concourant auſſi de tout ſon pouvoir à exécuter & à maintenir la Loi, voilà le double devoir du Citoyen. Je définis donc l'eſprit public, *l'eſprit du Citoyen*, en prenant le mot dans toute ſa préciſion, & dans le ſens que je viens de lui donner.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Jusqu'alors il n'y a point eu parmi nous d'esprit public faute de Citoyens, car nous n'appellerons pas ainsi des hommes dégradés & corrompus par les vices du Gouvernement. Aujourd'hui que, sous une meilleure institution, l'homme a recouvré la jouissance de tous ses droits, il y aura des Citoyens, conséquemment un esprit public. Le premier intérêt du Citoyen sera celui de la Patrie. En faisant tout pour elle, il aura beaucoup fait pour lui. Le salut de l'Etat est la source du bonheur individuel de ses Membres.

L'esprit public fait payer exactement les impôts; il attache le Citoyen à des goûts & à des occupations utiles; il rend l'homme en place juste & impassible comme la Loi; il porte dans tous les états l'amour de l'ordre & de la soumission aux Loix. Il abhorre l'égoïsme, ce vice destructeur de tout lien social; il inspire un sentiment actif & sublime qui épure toutes les actions, & les dirige vers l'utilité commune. Un seul Citoyen, doué de l'esprit public, peut quelquefois faire le bonheur de sa patrie. Que ne doit-on pas espérer quand cet esprit est celui de tous les Citoyens? C'est alors que la prospérité nationale n'a point de bornes, & que rien ne peut s'opposer à son accroissement.

Avec quelle ardeur l'eſprit public s'eſt manifeſté dans ces Cérémonies civiques militaires & religieuſes, auxquelles la révolution a donné lieu ! Les unes en ont impoſé par leur magnificence, & le raſſemblement immenſe de Citoyens fédérés pour la cauſe de la liberté ; les autres ont excité le plus vif intérêt, par leur nouveauté, leur ſimplicité, par cette obſervation rigoureuſe & ſpontanée de l'ordre, de la décence & du reſpect religieux, & ſurtout par ce ſaint enthouſiaſme du civiſme & de l'égalité, qui en rapprochant les hommes, leur fait éprouver ce plaiſir délicieux, qui ne peut être ſenti que par les peuples libres, & les amis de l'humanité. Vous avez vu, Meſſieurs, les Citoyens les plus ſurchargés par le travail & l'infortune, uniquement guidés par l'eſprit public, donner des preuves éclatantes de leur amour pour la Patrie, de leur attachement pour ſes défenſeurs, & de leur empreſſement à honorer la mémoire de ceux qui ont emporté ſes regrets. Le plus ardent patriotiſme a éclaté tout-à-coup parmi eux, quand la loi, d'accord avec la nature, leur a rendu l'exercice de leurs droits : il n'eſt pas étonnant de voir un civiſme diſtingué dans les Citoyens qui par leur place fixent ſur eux les regards du public. L'éducation, les talents, l'amour-propre exalté par les richeſſes & le crédit, ſont capables de porter l'homme à des actes d'une vertu rare : mais qu'un Peuple entier ſe pé-

nètre ſubitement de cet eſprit public qui électriſe les ames, & les infuſe en quelque ſorte dans la Conſtitution ; qu'au même inſtant les Citoyens de toutes les claſſes brûlent du même amour pour la Patrie, ſe déclarent les Soldats de la Conſtitution, ſe diſputent l'honneur de porter les premiers coups à ſes ennemis, montrent la même réſiſtance à la ſéduction, ou un prompt retour aux vrais principes, lorſque trop de crédulité les en a écartés un moment. Tous ces faits, Meſſieurs, prouvent qu'elle eſt l'influence de l'eſprit public ! Légiſlateurs des Nations, faites que l'homme ſe compte pour quelque choſe ; liez ſon éxiſtence individuelle à l'exiſtence politique, bientôt il s'eſtimera lui-même & ſe rendra digne d'être eſtimé. Quelle différence entre le François vivant ſous le deſpotiſme, & le François jouiſſant de tous ſes droits ſous l'empire de la liberté ! mépriſé & n'oſant lever la tête, aujourd'hui fier & donnant des loix à toute la terre !

Cependant, malgré les progrès de l'eſprit public, il ſe trouve encore des ames aſſez dures pour n'en être pas atteintes, & qui ſont de glace pour tout ce qui échauffe & brûle le cœur des autres hommes ! Quels êtres, Meſſieurs, que ceux qui ont le malheur, ou plutôt la ſtupidité de ne pas partager des plaiſirs communs à tous les autres Citoyens ! qui, dans des jours d'allégreſſe, ſe couvrent

de leur habit de deuil ! qui, lorſque la liberté & la raiſon triomphent, veulent perpétuer l'empire de l'eſclavage & des préjugés ! Pourquoi, au lieu de s'iſoler ou de nous fuir, ne les a-t-on pas vu aſſiſter à nos Fédérations, à nos triomphes patriotiques, & à toutes ces Sociétés libres qui d'un bout du Royaume à l'autre tiennent ouvertes les écoles de la Conſtitution & du patriotiſme ? S'ils euſſent agi ainſi, au lieu d'aller dans une terre étrangere alimenter leur haine, comme l'eſprit public auroit pénétré leur ame ! comme ſon génie les auroit embrâſés du feu de la Patrie, & les auroit rappellés aux loix éternelles de la nature & de la raiſon ! N'en doutons pas, Meſſieurs, ils auroient appris, par tous ces exemples, à abjurer leurs funeſtes préjugés & à ſe revêtir de toute la dignité de l'homme & du Citoyen : & qui auroit donné des leçons auſſi ſublimes à ces eſprits qu'aucune autorité ne peut ſoumettre & qu'aucun argument ne peut convaincre ? Qui auroit ouvert leurs ames à l'influence du patriotiſme ? Ceux mêmes qu'ils croyoient ne rien ſavoir, & qu'ils regardoient comme incapables de rien ſentir ! C'eſt d'eux qu'ils auroient appris à connoître les devoirs ſacrés que la qualité de Citoyen leur impoſe ; c'eſt dans eux qu'ils auroient reconnu un jugement ſain & des conceptions heureuſes ! Ah que les hommes ſont ſavans dans l'école de la liberté ! C'eſt-là que toutes leurs facultés ſe

développent ; bientôt l'esprit public les rend actives ; il supplée à tout, il vivifie tout : l'homme qui aime sa Patrie, a toujours beaucoup de vertu ; il ne lui manque que l'occasion pour être un Héros.

L'esprit public n'auroit cependant pas acquis toute son étendue, s'il ne s'étoit montré que parmi les Citoyens qu'une vie laborieuse & sédentaire retient dans leurs foyers, & qui souvent ne peuvent servir leur Patrie que par des vœux ardents pour son bonheur. Il étoit nécessaire pour le salut de la France, & pour l'accroissement rapide & paisible de la révolution, qu'il pénétrât dans le cœur de ces légions de Citoyens qui ont embrassé l'honorable profession des armes, & qui sont plus particulierement destinés à garantir nos frontieres de l'invasion des ennemis. Ici, Messieurs, je pourrois vous peindre jusqu'à quel point l'armée a porté l'esprit public ; avec quel courage elle a résisté à la séduction, quelle horreur elle a témoigné quand d'illustres scélérats, ou des traîtres infâmes, ont osé lui donner l'idée de verser le sang François, d'étouffer la liberté naissante dans son berceau, & de se déclarer les appuis du despotisme ! Ce seroit aussi le lieu de vous peindre combien, dans leur discipline intérieure, nos Freres des Troupes de ligne ont été travaillés, persécutés, vexés ; à combien d'in-

certitudes, d'anxiétés & de peines ils ont été exposés, lorsque, tourmentés par la malveillance, il falloit, dans des cas difficiles, se décider promptement entre le devoir sacré de l'obéissance & de la discipline, & le devoir plus sacré encore du patriotisme ! Il est inutile de vous rappeller de tristes souvenirs. Nous avons de puissants motifs de consolation ; l'esprit public a soumis toute l'armée ; il a planté au milieu d'elle le drapeau de la liberté ; il lui a fait connoître le principe sur lequel repose sa propre Constitution. Elle sait qu'elle n'est qu'un extrait de la force publique, & que la force publique, qui n'est elle-même que la somme des forces individuelles de chaque Citoyen, appartient à la Nation; elle sait qu'elle est essentiellement destinée à combattre les ennemis du dehors, parce qu'il est absurde de supposer qu'une Nation tire un extrait de ses forces, pour l'armer contre elle-même, & qu'elle se fasse détruire par ses propres enfants. Braves Militaires, vous avez connu ces principes, & vous les avez adoptés. Quel rôle vous allez jouer à la face de l'Europe ! Non, vous ne serez plus confondus avec ces esclaves armés que les despotes & leurs ministres enrôlent pour satisfaire leur ambition & leur vengeance. La Constitution vous assure que vous ne porterez plus les armes pour faire des esclaves, ou d'immenses usurpations. Dans une Nation libre, le Prince sera votre chef, mais la Na-

tion ſera votre ſouveraine ; & ſi, par quelque fatalité inſéparable juſqu'alors de la deſtinée des Empires, vous êtes quelquefois obligés d'affronter les combats, vous n'y paroîtrez que comme des Soldats de la Patrie & de la Liberté. Vous connoîtrez au moins la juſtice & l'utilité des prétentions que vous irez appuyer par la force des armes ; & ſi vous périſſez pour la défenſe d'une auſſi belle cauſe, vous mourerez pleins d'eſtime de vous-mêmes, & forts de votre propre vertu. La Patrie qui connoîtra le prix de votre ſang, ne ſera pas inſenſible à votre perte ; elle honorera votre mémoire, & répandra des pleurs ſur votre tombeau.

Tyrans de la terre, vous redoutez notre Conſtitution, mais craignez encore plus notre eſprit public ! Dirigez contre les François toutes vos forces réunies ; faites jouer tous les reſſorts de la politique raffinée des cours ; ouvrez vos tréſors ; diſtribuez vos faveurs ; rempliſſez nos Villes & nos Campagnes de ces vils émiſſaires ſoudoyés pour porter la diſcorde dans nos foyers. Toutes vos manœuvres ſeront inutiles ; vous auriez gagné dix batailles, que vous n'auriez rien fait pour aſſurer l'exécution de vos projets. Vous finirez toujours par être écraſés par notre eſprit public. Le ſang d'un François répandu, en appellera cent autres à le venger ; votre fer émouſſé deviendra impuiſſant dans vos mains ;

votre férocité raſſaſiée de ſang, ſe refuſera au carnage, avant que vous voyez un ſeul François abandonner la Conſtitution, & le ſerment qu'il a fait de la maintenir. Ah! vous ne ſavez pas, vous qui n'avez jamais combattu que contre des eſclaves, que les forces d'une Nation grande, libre, éclairée, & gouvernée par l'eſprit public, ſont incalculables! Lorſqu'elle attend en maſſe l'ennemi, elle eſt comme un rocher autour duquel mille foudres éclatent, mais qui ne perd de ſa ſubſtance que quelques parcelles imperceptibles, qui ne permettent pas même d'appercevoir par où il a été frappé.

Voulez-vous, Meſſieurs, un autre exemple des prodiges de vertu qu'enfante l'eſprit public, exemple tel qu'il n'en eſt peut-être point un ſemblable dans l'hiſtoire du monde? Vous en avez été témoins, lorſqu'un Roi, élevé dans les principes du deſpotiſme, s'eſt laiſſé perſuader d'abandonner le plus beau trône de l'Univers. A meſure que la renommée faiſoit parvenir cette étonnante nouvelle dans toutes les parties de l'Empire, elle faiſoit naître par-tout le même vœu, la même indignation, & ſi je puis me ſervir de ce terme, la même exploſion de l'eſprit public. *Le Roi eſt parti*, diſoit-on, de toutes parts; à peine ce mot avoit frappé les oreilles, que dans les Villages, les Bourgs, les Diſtricts, ſans délibérer, ſans demander ce qu'on avoit

à faire, un mouvement ſpontané raſſembloit les Citoyens ſous les armes. La liberté, la patrie, l'Aſſemblée Nationale, le ſerment conſtitutionnel, la perfidie des Cours, les attentats contre la Conſtitution, agitoient le cœur de tous les Citoyens. Voilà, Meſſieurs, le trait le plus marqué de l'eſprit public depuis la révolution, parce qu'il a été ſimultané, uniforme, univerſel; la Nation n'a fait qu'un corps, n'a éprouvé qu'un même ſentiment, & l'eſprit public, ſeul, a pu opérer cet étrange prodige, l'unité & l'indiviſibilité de vingt-cinq millions d'hommes, dans un moment ſi propre à les diviſer.

Le Monarque arrêté voit autour de lui des milliers de Gardes Nationales; il voit un peuple immenſe remplir les plaines qu'il traverſe, plutôt comme ôtage, que comme Roi d'un peuple libre; accoutumé à ne céder qu'aux conſeils d'une Cour perfide & trompeuſe, il s'attendoit qu'un reſpect aveugle & ſervile déſarmeroit le patriotiſme, & feroit ceſſer les obſtacles; mais pour la premiere fois, peut-être, un Roi éprouva une oppoſition à ſes volontés; pour la premiere fois, il put voir & entendre que quand l'amour de la patrie & la loi ſuprême du ſalut de l'Etat l'exigent, un Roi doit lui-même obéir; il ſe voit obligé de ſe ſoumettre au vœu d'une Nation qu'il appelloit autrefois ſa *ſujette*, & qui développa, dans cet inſtant, tout le

caractere & toute l'énergie du Souverain ; il comprit alors que les Rois ne ſont en ſûreté que ſous les drapeaux de la liberté ; & peut-être, privé dans ce moment de l'éclat du trône, auroit-il mieux connu toute la fragilité des grandeurs humaines, ſi une Nation généreuſe & magnanime pouvoit oublier un inſtant ce qu'elle doit à ſon Prince, lors même qu'il oublie tout ce qu'il doit faire pour elle ! Le Monarque, interdit, étonné, voyant dans le maintien paiſible & majeſtueux du peuple qui l'environne, qu'un autre eſprit que celui des Cours gouverne la France, veut excuſer ſa faute. *Je croyois*, dit-il, *que Paris ſeul vouloit la révolution ; mais ce que j'ai vu m'a détrompé.* Puiſſe donc cette grande leçon détromper Louis XVI ! Puiſſe ſur-tout cet événement ouvrir à l'eſprit public une entrée dans les Cours ! Mais eſt-il poſſible que l'eſprit public puiſſe ſe fixer là où le vice tient lieu de vertu ; où la petiteſſe eſt réputée grandeur d'ame ; où le plus ſouverain mépris pour le peuple eſt érigé en maxime ; où des hommes ineptes, intriguent, brouillent & gouvernent tout ; où il eſt à craindre que trente millions de liſte civile n'amenent aux pieds du Monarque, une foule de malveillants qu'il comblera de faveurs pour livrer une guerre continuelle au patriotiſme, quand il ne pourra le corrompre !

Une révolution peut rendre libre un peuple eſ-

clave, changer ſes loix & ſes préjugés, faire de tous les Citoyens autant de héros de la liberté & du patriotiſme ; mais qu'il eſt bien plus difficile de changer les principes adoptés par les Rois & par les Satellites décorés qui compoſent leur Cour ! Ce ſecret reſte encore à trouver dans la Conſtitution des Empires. Le chef-d'œuvre d'une Conſtitution n'eſt pas de déterminer les droits dont l'exercice appartient aux peuples, mais de trouver le moyen de garantir cet exercice de l'uſurpation des Rois & de leurs Agents ; d'oppoſer à leurs entrepriſes la ſurveillance & l'activité de l'eſprit public, & de les ſoumettre eux-mêmes à la toute-puiſſance de ce conſervateur de la liberté des peuples.

La ſouveraineté du peuple ! Voilà le cri des Nations, fondé ſur les loix éternelles de la nature. La ſouveraineté des Rois ! Voilà le cri des Cours, mais il n'eſt fondé que ſur l'ignorance & la foibleſſe des peuples accoutumés à ſe laiſſer gouverner par un deſpotiſme ſans bornes, & à ſe laiſſer dévorer par un luxe épouvantable. Je ſuis bien éloigné, Meſſieurs, de vouloir jetter une défaveur ſur la royauté, & de compromettre le reſpect qui lui eſt dû ; nous l'aimons tous cette royauté ; nous lui avons juré reſpect & ſoumiſſion, & nous ſerons fideles à notre ſerment, puiſqu'elle eſt la baſe de

notre Conſtitution, & qu'il importe à notre bonheur de l'inveſtir de toute la force néceſſaire à l'action & à l'unité du Gouvernement ; mais ſi nous n'apprenons pas à diſcuter ſes droits & à circonſcrire ſon pouvoir ; ſi nous ne nous pénétrons pas que cette dignité, quelqu'auguſte qu'elle ſoit, eſt ſubordonnée à la ſouveraineté de la Nation, bientôt elle reprendra tout ce qu'on lui a ôté, & nous nous retrouverons ſous la verge du deſpote. Reſtons donc à la hauteur où l'eſprit public nous a élevé ; appuyons, de toutes nos forces, des loix ſi propres à le maintenir ; alors la ſouveraineté du peuple ſera garantie pour toujours des uſurpations de la royauté ; un parfait équilibre régnera entre les pouvoirs ; le peuple ſera bien gouverné, & conſéquemment il ſera heureux.

La deuxieme queſtion, Meſſieurs, que je me ſuis propoſé d'examiner, eſt de ſavoir comment ſe forme l'eſprit public.

Les Nations eſclaves n'ont point d'eſprit public ; elles n'ont pas même de volonté ; tout ce que leur maître veut, ils faut qu'elles le veulent. L'eſprit public ne ſe trouve que chez les Peuples libres, parce qu'il n'y a que ceux-là qui aient des Citoyens. La liberté ne ſuffit cependant pas ſeule pour créer un eſprit public : il faut une Conſtitution convenable

qui assigne à la liberté des bornes, qui fasse aimer la Patrie, & qui rende meilleure l'existence civile d'un chacun. Ce n'est pas encore tout ; il faut que chaque Citoyen soit autant qu'un autre ; qu'il n'y ait ni places, ni privileges attachés aux personnes par la naissance ; que la Loi mette le fort dans l'impuissance d'opprimer le foible, & sur-tout qu'il n'y ait aucune distinction dans les peines. Que chaque Administration soit établie pour le plus grand avantage des administrés ; que chaque portion d'autorité soit tellement distincte & séparée, que le Citoyen ne soit jamais froissé par un choc de pouvoirs : enfin, que chacun ne soit comptable qu'à la Loi, & non à l'arbitraire de ceux qui l'exécutent. Un gouvernement qui réunira ces avantages, ne tardera pas à avoir un esprit public.

Mais, Messieurs, pour que l'esprit public ne soit pas étouffé dès sa naissance, ou gêné dans son accroissement, il est nécessaire d'anéantir tout esprit de corps, & cet esprit existe toutes fois que dans un Etat il y a des corporations qui se font un intérêt & une volonté contraire à l'intérêt général, & cet inconvénient arrive toujours. Il est impossible qu'une corporation ne cherche pas à s'approprier des honneurs, des privileges, & à extraire de l'autorité publique une portion plus forte que celle qui lui a été délégnée. Sous ce point de vue, les

corporations ſont ennemies de la Nation, comme corps ſouverain, & elles ſont les amies du Prince intéreſſé à les favoriſer pour ſe faire des partiſans, & uſurper la Souveraineté. Ces agents luttent enſuite contre le Prince quand il veut les dominer, & qu'il croit pouvoir ſe paſſer d'eux. Quand les choſes en ſont à ce point, il s'opere une réaction & un choc de pouvoir qui écraſent la Nation. Elle eſt gouvernée & déchirée par une foule de petits deſpotes qui ſe diſputent & qui trafiquent des droits & de la ſubſtance du Peuple. Telle étoit la France ſous l'ancien Régime ; tout y étoit dévoré par les corporations. L'eſprit de corps y étoit porté à ſon plus haut dégré d'abus & de corruption. L'eſprit du clergé, l'eſprit de la magiſtrature, l'eſprit de finance, l'eſprit du miniſtere & de ſes agents, l'eſprit de la nobleſſe, & celui de toutes ces corporations ſubalternes, qui iſoloient les différentes claſſes de Citoyens, & les faiſoient rivaliſer entr'elles ; toutes ces corporations, Meſſieurs, coupoient le nerf ſocial, & tuoient l'eſprit public. Auſſi-tôt que la ſociété a été débarraſſée de ces fléaux, l'eſprit public s'eſt montré ; & ſi quelques craintes viennent encore troubler le plaiſir que nous fait éprouver le nouvel ordre de choſes, elles ne proviennent que de l'eſprit de corps, qui cherche à ſe venger & à réparer ſa défaite. L'eſprit de corps raſſemble les émigrans ſur les frontieres, & ſuſcite au dedans des diviſions

diviſions & des troubles. L'eſprit de corps ſoudoie ces infâmes libelliſtes, dont l'impudeur & la perverſité bravent toutes les loix, & oſent inſulter à la ſouveraineté de la Nation & à la majeſté du peuple. L'eſprit de corps aimeroit mieux voir l'empire François ſe diſſoudre & ſon nom effacé des faſtes du monde, que de le voir jouir de la Conſtitution qu'il s'eſt donnée. Vous voyez, Meſſieurs, par cet exemple combien l'eſprit de corps eſt contraire au bonheur & à la liberté des Peuples, & combien il importoit à la tranquillité du gouvernement, d'en abolir même juſqu'aux ſignes qui pourroient un jour en rappeller le ſouvenir.

Ainſi demander comment ſe forme l'eſprit public, c'eſt demander comment ſe forme une bonne conſtitution; car cette derniere donne l'exiſtence au premier, & lui communique ſa bonté morale & politique. Mais cette queſtion n'eſt ſoluble qu'autant qu'on détermine les circonſtances où un Peuple peut ſe donner une conſtitution. Il ne le peut que quand il rentre dans l'exercice de la ſouveraineté, & qu'il acquiere une idée nette & préciſe des droits de l'homme. Mais il ne parvient à ce point qu'à l'aide de la lime des ſiecles, qui ronge les fers de la ſervitude, & à l'aide de la raiſon qui cherche toujours à établir l'Empire de la liberté. Quelquefois encore la ſouveraineté d'un Peuple ſe

rétablit par ces grandes & subites révolutions qui changent & renversent les Empires, que la prudence humaine ne peut presque jamais prévoir, & dont elle n'a souvent qu'un instant pour profiter. Car dans ces moments de désordre & de crise, si le Peuple ne se saisit pas de la souveraineté, elle est bientôt usurpée. Quand on songe aux entraves que les tyrans de la terre ont mises à l'exercice des droits des Peuples, on a besoin de tout son courage pour ne pas se désespérer, & on seroit quelquefois tenté de croire que la nature a mis les hommes sous un joug de fer, & qu'ils ne sont nés que pour la servitude. Non, non, éloignons cette idée. Le genre-humain est à peine sorti de l'enfance, après avoir été sous la tutelle d'une poignée de despotes, il se gouvernera lui-même. Dieu de la nature! Tu n'a pas fait l'homme pour ramper sous son semblable; tu as voulu qu'il s'élevât jusqu'à toi. Permets donc qu'il t'adore avec toute la dignité de son être, & qu'il reprenne la liberté que tu lui as donnée sur les usurpateurs qui la lui ont ravie.

Les Peuples qui se trouvent dans l'heureuse circonstance de se régénérer, ne peuvent pas tous adopter une même Constitution. Elle sera bien la même dans les bases essentielles, l'égalité, la justice, la raison; mais elle se modifiera selon l'espece de gouvernement pour lequel elle sera faite. Elle aura

néceſſairement égard aux goûts du Peuple pour l'agriculture & le commerce, à l'étendue de ſon territoire, de ſa poulation ; aux progrès qu'il a faits dans les arts & les ſciences; à la nature de ſes préjugés, quelquefois de ſon ſol. Une Conſtitution ne ſera bonne, qu'autant qu'elle s'adaptera à toutes ces convenances locales, & l'eſprit public ne ſe formera que dans les mêmes rapports.

La meilleure conſtitution en ſoi ſeroit celle d'un pays dont le ſol réuniroit toutes les qualités néceſſaires à ſa proſpérité, & dont les habitants ſeroient parvenus à cette maturité de raiſon & d'expérience qui ſait organiſer & donner le mouvement au corps ſocial, par un parfait accord entre les loix & les mœurs. L'eſprit public, ſous une telle conſtitution, auroit ſa plus grande énergie ; mais quel Peuple peut ſe flatter de réunir tous ces avantages, & d'avoir une légiſlation parfaite ! Il en eſt du corps ſocial, comme du corps humain, quelque parfaite que ſoit ſon organiſation, quelqu'inconvenance s'y fait toujours remarquer, & il faut qu'il périſſe un jour. La France a porté loin ſes pas dans cette route difficile ; mais ſans examiner ſi elle peut aller plus loin, jettons nos regards ſur le chemin qu'elle a fait, & n'uſons de nos forces que pour nous maintenir au point où nous ſommes.

La troiſieme queſtion conſiſte à examiner quelle eſt l'influence de l'eſprit public ſur les mœurs.

Les Nations qui ont eu un eſprit public ont été les plus vertueuſes ; & lorſque l'eſprit public a dégénéré, les mœurs ont auſſi dégénéré dans la même proportion : ces deux choſes ſont corrélatives. L'eſprit public ne peut ſe maintenir chez un peuple corrompu. Athenes, Sparte, Rome, eurent, pendant pluſieurs ſiecles des citoyens vertueux, parce qu'ils eurent un eſprit public. L'hiſtoire de ces peuples anciens nous fournit des traits de vertu ſi ſublimes, qu'ils ſeroient incroyables, ſi on ne comprenoit pas que l'eſprit public imprime une force & un courage plus qu'humain ; qu'il impoſe ſilence aux ſentiments de la nature les plus puiſſants & les plus doux, & qu'il brave de ſang-froid les ſupplices & la mort.

Epuiſés par une longue guerre, & manquant de ſoldats, les Carthaginois envoient des ambaſſadeurs à Rome, pour négocier l'échange des priſonniers ; ils engagent Regulus, Général romain, qu'ils retenoient depuis ſix ans dans les cachots, à accompagner les Ambaſſadeurs, eſpérant que, jaloux d'obtenir ſa liberté, il feroit tous ſes efforts pour déterminer le Sénat à accorder l'échange : les Carthaginois le firent jurer qu'il reviendroit ſe rendre

prisonnier si l'échange n'avoit pas lieu. Après que les Ambassadeurs eurent été entendus, le Sénat voulut savoir quelle étoit l'opinion de Regulus : il n'avoit qu'à dire un mot pour recouvrer sa liberté, ses biens, ses dignités, sa femme, ses enfants, sa patrie ; mais, au grand étonnement du Sénat & des Ambassadeurs, il se déclara contre l'échange ; il représenta qu'un tel exemple auroit des suites funestes à la République ; que des citoyens qui avoient eu la lâcheté de livrer leurs armes à l'ennemi, étoient indignes de compassion, & incapables de servir leur Patrie. A ces mots, il sort du Sénat, & reprend la route de Carthage. Sa femme, ses enfants, ses amis, se jettent à ses pieds, & s'opposent à son départ ; la voix de l'honneur & de la Patrie parle, & celle de la nature se tait. Il n'ignoroit pas qu'une mort cruelle l'attendoit ; mais en restant à Rome, il trahissoit la foi publique & son serment ; il se déshonoroit lui & sa patrie, & un citoyen romain avoit assez de vertu pour préférer une mort honorable à la honte de manquer à sa parole.

Voici, Messieurs, un autre trait non moins sublime de l'esprit public.

Scévola, cet intrépide défenseur de la liberté romaine, jure de sauver Rome du joug que veut

lui imposer Porsenna ; il pénetre dans son camp, entre dans sa tente, mais il se trompe de victime, & poignarde le Secrétaire du Roi. Les Gardes l'arrêtent ; il porte à l'instant sa main dans une flamme ardente, & jure au tyran que sa perte est certaine ; que trois cents conjurés sauront, comme lui, vaincre & braver la fureur des élémens, plutôt que de souffrir que Rome soit asservie. Le Roi frémit d'étonnement & d'effroi à ce trait de courage ; il donne ordre de lever le siege, & Rome est sauvée.

Les Soldats de Fabricius ne jurerent pas de vaincre ou mourir ; ils firent plus, ils jurerent de revenir vainqueurs, & ils tinrent parole.

Une femme de Sparte donne à son fils un bouclier en l'envoyant au combat : Pars, dit-elle, & reviens vainqueur, ou fais-toi rapporter mort sur ce bouclier, & que ta mere au moins soit consolée en contemplant sur ton corps les blessures honorables que tu auras reçues en défendant ta Patrie.

Quels peuples, Messieurs, que ceux où l'on trouvoit de pareils citoyens ! Et cette vertu qu'ils avoient pour la défense de leur Patrie, ils l'avoient dans tous les autres actes de leur vie pu-

blique & privée. Leur éducation, leurs jeux, leurs fêtes, leur législation, tout portoit l'auguste empreinte de l'esprit public.

Le Peuple françois peut aussi citer ses héros dans ce genre. Le brave Desilles se dévoue pour épargner le sang de ses concitoyens. Il craint que le premier coup ne soit le signal d'une guerre civile, &, pour sauver la Patrie de ce fléau, il cede à toute l'ardeur de son patriotisme, & il affronte mille morts.

Des Soldats craignant l'invasion subite des ennemis, emploient une partie de leur paie à fortifier une place frontiere : la privation du nécessaire ne leur coûte rien, pourvu que le salut de la Patrie soit assuré. Comptez, Messieurs, sur le patriotisme de pareils Soldats, & soyez sûrs qu'ils seront invincibles.

L'esprit public fait voler nos Gardes Nationales & nos Volontaires sur les frontieres. Les Spartiates & les Lacédémoniens n'avoient pas plus d'ardeur pour le combat que ces braves Citoyens. L'esprit public va former dans toute la France des Légions de Vieillards, dont l'âge & le patriotisme feront l'objet perpétuel du respect & de l'émulation des jeunes Citoyens. Ceux-ci se formeront aussi en

Légions ſous leurs auſpices, & recevront de leurs mains le dépôt ſacré de la liberté, pour en jouir eux-mêmes, & le tranſmettre intact aux générations futures. Voilà, Meſſieurs, les ſemences de vertu qu'a déjà répandues parmi nous l'eſprit public.

Conſervons donc ce ſoutien des loix, ce régénérateur des mœurs, ce génie fécond & puiſſant qui donne à la Patrie des défenſeurs invincibles, & qui porte dans tous les rangs de la vie civile l'amour du devoir & de la liberté.

Sans l'eſprit public, un Peuple tombe bientôt dans l'inſouciance de ce que peut devenir l'Etat. Malheur, quand le Citoyen dit : *Peu m'importe quelles loix on me donne, pourvu que je vive* : cet homme ne connoît plus alors ni Patrie ni liberté ; il n'eſt plus citoyen, il eſt eſclave ; il ſe vendra au premier intrigant qui voudra l'acheter & lui impoſer le joug. Mais il y a toujours beaucoup de vertu chez un Peuple où chaque individu ſe demande, non pas ſi l'action qu'il fait eſt bonne pour lui, mais ſi elle profite au corps ſocial dont il eſt membre. Ici, on reconnoît l'eſprit du citoyen, & de cette maniere la ſouveraineté eſt toujours reſpectée, la loi toujours exécutée : en connoiſſant donc combien un Peuple eſt vertueux, on connoît auſſi juſqu'à quel point il porte l'eſprit pu-

blic, & cette derniere connoiſſance donne celle de la bonté de ſa légiſlation & de ſon gouvernement.

Pourquoi, de nos jours, les Etats républicains ne poſſedent-ils plus, avec le même éclat, ces vertus qui les ont illuſtrés dans des temps plus reculés ? C'eſt qu'on y remarque que l'eſprit public, qui donnoit tant de force à ces gouvernements, y eſt gêné & perſécuté par l'ariſtocratie, ce fléau des Etats libres, qui finit preſque toujours par les aſſervir ou les anéantir, ſi le peuple n'uſe pas de toute ſa force pour arrêter le mal dès le principe.

Nous ne vous citons, Meſſieurs, que des Républiques, puiſqu'au grand ſcandale du genre humain, ce ſont les ſeuls Etats qui, dans l'hiſtoire ancienne & moderne. aient joui quelques inſtants de la liberté, ſi on en excepte une ſeule Monarchie en Europe, qui a eu le courage de conquérir la liberté, mais dont la conſtitution, ou vicieuſe, ou enfreinte, favoriſe le deſpotiſme des grands au détriment de la liberté du peuple : déjà l'eſprit public y diminue ſenſiblement, preuve certaine que la liberté dégénere, & que cette iſle ſi fameuſe pourroit bien un jour manquer de citoyens, ſi ce Peuple, jaloux plus qu'aucun autte de ſa ſouveraine-

té, ne trouve pas les moyens de mettre plus d'égalité dans sa représentation, & de faire cesser cette distinction impolitique entre deux Chambres, dont l'une ouverte à l'influence de la Cour & des Ministres, finira toujours par dominer & asservir l'autre.

Quant à nous, Messieurs, croyons que l'esprit public, qui s'accroît tous les jours, & qui se perpétuera par l'éducation nationale, épurera nos mœurs, comme il a épuré nos préjugés. Il n'y a ni vice ni injustice dans le cœur de l'homme qui n'a d'autre guide que la loi, & dont la conduite correspond parfaitement à toutes les convenances de l'ordre social. Le respect pour l'opinion publique, l'amour de la Patrie, l'émulation civique, animée & soutenue par tous les moyens qui sont à la disposition d'un grand peuple, porteront les Français à un dégré de vertu qui excitera l'envie & l'admiration de tous les Peuples. On disoit autrefois, pour vanter l'excellence des Nations anciennes, le Peuple Athénien! le Peuple Romain! maintenant l'on dit, le Peuple Français! Nous n'avons fait que changer de siecle; nous retrouvons les mêmes hommes, le même courage, la même vertu.

Je finirai, Messieurs, par une observation qui

doit exciter toutes vos ſollicitudes. Nous approchons du moment où l'acte conſtitutionnel va être ſoumis à la réviſion & préſenté à l'acceptation du Roi. Cet acte, qui ſeul cauſe plus d'effroi aux tyrans que des millions d'hommes armés, va être ouvert à tous les Peuples. Moment terrible, mais déciſif entre la ſouveraineté légitime des Nations & la ſouveraineté uſurpée des Rois ! Encore un peu de courage, & nous avons vaincu ! Peut-être que de nouveaux obſtacles rendront ce triomphe plus éclatant ; mais que nous importe la ligue de quelques forcenés qui déſavouent leur Patrie, pourvu que nous reſtions libres, & que le genre humain ſoit vengé ! Ne nous diſſimulons pas que toutes les Cours ont conjuré notre perte ; que, quoique diviſées par des intérêts majeurs, elles ſe réuniſſent toutes pour improuver la Conſtitution françaiſe, parce qu'elle eſt la Conſtitution des Peuples : comme ſi le genre humain ne fût fait que pour le plaiſir de quelques têtes couronnées, & que la nature, & non pas la foibleſſe & la crédulité des hommes, eût fait les deſpotes ! Français ! union, liberté, & fidélité à vos ſerments, & vous aurez bientôt changé la ſurface de l'Europe. Les Nations qui l'habitent vous imiteront. Elles renonceront à tout droit de conquête, & à rien entreprendre contre la liberté d'aucun Peuple. Alors une paix univerſelle s'établira néceſ-

sairement sur la terre ; le même esprit public liera toutes les nations entr'elles, & elles n'auront plus d'autre rivalité que celle d'augmenter leur bonheur.

Signés, THIERRI, *Président* ;

PIMARE,
GODEFROY, Prêtre,
LOUIS LÉZURIER, } *Secrétaires.*

A Rouen, De l'Imprimerie de P. SEYER & BEHOURT, Impr. de la Société des Amis de la Constitution. 1791.